

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2018

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie les 12 et 19 mars 2019 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mme Myriam Romano-Malagrifa, ainsi que de MM. Sergeï Aschwanden, Daniel Develey, José Durussel, Yann Glayre, Olivier Gfeller, Vincent Keller, Laurent Miéville, Yves Paccaud, Daniel Troillet, Andreas Wüthrich et Etienne Räss (président rapporteur soussigné). Les membres suivants étaient absents et excusés aux deux séances : MM. François Cardinaux, Philippe Cornamusaz et Guy Gaudard.

Les séances se sont tenues en présence de M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), accompagné de M. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures (OAE).

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

2. INTRODUCTION

Le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud est un rapport annuel dans lequel le Conseil d'Etat présente la conduite et le développement des affaires extérieures du canton.

Il est envisagé comme une contribution importante à l'information du parlement - mais également du public - sur l'évolution du contexte et sur les faits marquants de la politique extérieure conduite par le Conseil d'Etat et mise en œuvre par l'Office des affaires extérieures.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE ET EXAMEN DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE

La commission a passé en revue le rapport chapitre par chapitre. Les députées et députés ont pu clarifier ou commenter les différentes thématiques. Le présent rapport de commission ne mentionne que certains éléments des discussions.

Desserte de la ligne Paris-Vallorbe par le TGV

Dans son rapport 2018, le Conseil d'Etat exprimait l'objectif de maintenir la desserte Paris-Vallorbe par quatre TGV quotidiens durant toute la durée des travaux de la gare de Lausanne, dans le cadre du programme Léman 2030. La problématique actuelle, en 2019, porte sur l'annonce par la SNCF d'affaiblir la desserte Lausanne-Paris via Vallorbe de 4 à 3 liaisons journalières. Des interventions pour qu'il n'y ait aucune suppression de ligne ont déjà eu lieu au niveau fédéral et des négociations sont en cours avec la SNCF et la société Lyria qui exploite la ligne.

La commission demande que le Conseil d'Etat reste actif sur ce dossier et continue ses interventions afin que la société Lyria rétablisse la quatrième desserte dans un délai de deux ans maximum.

Avenir des médias

Les restructurations dans les médias, en particulier chez l'éditeur Tamedia, ont touché une quarantaine d'emplois dans le canton de Vaud. Le Conseil d'Etat indique être : « *Attaché à une presse indépendante et de qualité, et qu'il envisage les possibilités de soutien public à la diversité médiatique dans le canton de Vaud* ». Le Conseiller d'Etat explique que le gouvernement va examiner différentes formes de soutien à quel type de presse, et va en débattre au courant de l'année 2019. Pour une question d'indépendance, il met en évidence la difficulté de donner une aide directe.

Identités numériques

La commission soutient la position du Conseil d'Etat quand « *il estime que délivrer et garantir des identités est une tâche régalienne, dont la délégation au secteur privé doit être strictement encadrée* », cet élément a également été souligné au sein de la commission thématique des systèmes d'information (CTSI) lors de présentation de la stratégie numérique par la présidente du Conseil d'Etat.

Accord-cadre

Au regret formulé que la consultation fédérale au printemps 2019 sur l'accord-cadre pour les relations bilatérales avec l'Union européenne n'ait pas laissé suffisamment de temps pour faire réagir les parlements cantonaux, le Conseiller d'Etat précise qu'il s'agissait d'une consultation extraordinaire et officieuse, que l'on peut assimiler à une prise de température de la part du Conseil fédéral. Il ajoute qu'il est difficile de définir à ce stade les incidences que l'accord général pourrait avoir sur les cantons.

Jeux d'argent

La commission souligne la phrase suivante « *les deux accords intercantonaux devront être ratifiés courant 2019 par les parlements cantonaux, selon la procédure de la Convention sur la participation des parlements* ». A ce sujet, il est rappelé que la procédure inclut préalablement une phase de consultation des parlements qui, à cet effet, ont institué une commission interparlementaire (CIP). Dès lors, les ratifications du concordat sur les jeux d'argent (CJA) de rang national et la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) interviendront plutôt en 2020.

Matière dangereuses – transport de chlore

Le Grand Conseil a déjà débattu à plusieurs reprises des risques liés au transport de chlore par le rail à travers des villes avec de fortes densités de population, telles que Genève, Morges, Renens ou Lausanne et a demandé de supprimer ces convois dangereux d'autant plus que le chlore peut être fabriqué sur place alors qu'il est importé uniquement pour des questions économiques. Dans ce rapport, on parle de simulation d'accident mais il n'est nullement fait mention de démarches de la part du Conseil d'Etat pour interdire le transport de chlore sur la ligne du Léman.

Lors de négociations à ce sujet, le Conseil d'Etat valaisan s'est montré fort peu enthousiaste à l'idée de devoir fabriquer du chlore sur place.

Le Conseiller d'Etat répond que des discussions sont en cours, la situation est sous contrôle, mais il s'avère difficile d'empêcher la livraison de chlore c'est pourquoi il est préférable de sécuriser les lignes et de renforcer le processus d'acheminement des matières dangereuses. Selon certains commissaires, il faut admettre que l'économie nécessite ces transports de matières dangereuses.

Coûts de la santé

Ce chapitre rouvre la discussion sur la problématique des réserves constituées en trop par les caisses maladie, au détriment des assurés vaudois qui ont payé des primes trop élevées.

Un député exprime un sentiment d'injustice confédérale quand il voit qu'une nouvelle fois les citoyens vaudois paient des primes trop élevées par rapport aux alémaniques. Il demande comment le Conseil d'Etat compte intervenir à Berne afin que cette situation ne se reproduise pas. Le Conseiller d'Etat adopte une approche globale et indique que les réserves ne représentent qu'un très faible pourcentage des coûts totaux de la santé. Il admet toutefois qu'il faut éviter que ces réserves soient au bénéfice

d'autres cantons. Le prochain grand thème concernera l'autonomie des cantons dans le domaine de la santé et le risque que les assureurs prennent entièrement la main sur le dispositif sanitaire.

Région des primes

A la suite du débat sur les réserves et les primes payées en trop, un commissaire voudrait supprimer les différences cantonales et propose de déposer, dans ce sens, une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale. Le Conseiller d'Etat indique que les statistiques montrent que si la densité médicale est faible, il y a comparativement moins de coûts ; il paraît dès lors incongru de demander aux régions qui ont moins de médecins de payer plus.

Députation vaudoise à Berne

Ce chapitre permet de comprendre comment le Conseil d'Etat fonctionne pour faire entendre les positions vaudoises à Berne. La commission propose à l'avenir de mettre cette information au début de ce chapitre « Le Canton de Vaud sur la scène fédérale ». Le Conseil d'Etat s'appuie sur les services de l'administration cantonale pour remettre de nombreuses notes à l'attention des parlementaires vaudois à Berne.

A propos de l'encadré sur les votations fédérales en 2018, la commission aurait trouvé intéressant que soient indiqués en plus des résultats au niveau suisse, ceux comparativement du Canton de Vaud, car il y a parfois des sensibilités romandes, voire vaudoises qui s'expriment.

Échanges linguistiques

On lit qu'il est possible pour des élèves du cycle 3 (secondaire I, école obligatoire) de passer trois mois en Australie, mais un député trouve que l'on peut très bien apprendre l'anglais en Grande-Bretagne sans devoir se déplacer aussi loin. Concernant l'apprentissage de l'allemand, alors que l'on privilégie souvent l'Allemagne ou l'Autriche, ce député propose de se concentrer sur la Suisse alémanique.

Formation gymnasiale

On parle depuis de nombreuses années d'un éventuel passage de trois à quatre ans de la durée du gymnase dans le Canton de Vaud. Dans de nombreux autres cantons la durée est déjà de quatre ans. Des discussions portent effectivement sur l'opportunité d'allonger d'une année la formation gymnasiale, d'autant plus qu'il est constaté que les volées vaudoises sont statistiquement plus faibles en première année dans les hautes écoles, c'est-à-dire à l'université et surtout à l'EPFL. Cette situation suscite le débat sur la durée et le contenu des programmes au gymnase.

La commission propose qu'à l'avenir les points **Suisse occidentale** et **Gouvernements cantonaux** figurent dans l'introduction du chapitre « Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale », car ces deux points posent le cadre et permettent de bien comprendre la place du Canton de Vaud.

Léman express et ligne du Tonkin

L'année dernière, la CTAE avait déjà évoqué l'itinéraire Sud-Léman et la possibilité de réouverture de la ligne ferroviaire du Tonkin entre Evian et St-Gingolph, c'est pourquoi la commission tient à savoir où en sont les discussions entre le Valais et la France. Au-delà de l'aspect historique, la ligne du Tonkin revêt aussi une importance non négligeable pour la Riviera et le déplacement des travailleurs frontaliers.

Le Conseiller d'Etat explique que ce projet, né sous l'impulsion du programme Interreg, est maintenant piloté côté suisse par le canton du Valais, mais s'agissant principalement d'un tronçon sur territoire français la balle est dans le camp de la SNCF. Il pourrait toutefois y avoir un soutien financier fédéral avec un cofinancement des cantons, principalement du Valais et subsidiairement de Vaud. Le Conseiller d'Etat estime qu'il existe une volonté de faire renaître cette ligne dite du Tonkin dans le but notamment de la connecter au CEVA (Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse). Le Chablais vaudois et valaisan s'est rendu compte de l'importance de cette ligne en lien avec le développement territorial franco-suisse.

Les discussions continuent, mais il n’y a pas d’information complémentaire concrète sur la réhabilitation de la ligne du Tonkin dans le présent rapport du Conseil d’Etat. Le Conseiller d’Etat évalue à 2030 l’objectif pour une possible réouverture de la ligne du Tonkin.

Projets Interreg

Ce rapport présente une sélection de projets Interreg France-Suisse (programme de coopération territoriale européenne) auxquels le Canton de Vaud a contribué. Sur deux pages, le président relève qu’il n’y a pas d’hyperliens qui permettraient de passer directement à la page web du programme, respectivement des projets.

Interreg est composé de projets d’intégration et de connexion des régions frontalières suisses et françaises. Chaque projet ne peut être renouvelé qu’une seule fois. Des axes stratégiques sont redéfinis tous les 5 ans et le programme est soutenu à hauteur d’une centaine de millions repartis entre l’Europe et la Suisse.

Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Le président de la CTAE trouve positif que, suite aux questions qui se sont posées en 2018 sur les voyages des Conseillers d’Etat, leurs déplacements officiels sont maintenant publiés par le BIC¹, comme cela fut notamment le cas pour celui du chef de département de la santé et de l’action sociale dans la province chinoise du Jiangsu en avril 2018.

Au niveau des représentations internationales (invitation, réception), le Canton de Vaud interagit principalement dans le domaine du sport ; dans ce type de relations, on parle souvent de « soft gouvernance ».

Jeux olympique de la jeunesse (JOJ) Lausanne 2020

Concernant la préparation de l’événement, le Conseiller d’Etat mentionne qu’à sa connaissance tous les signaux sont au vert, y compris pour les infrastructures. Le village olympique – bâtiment Vortex – sera officiellement remis le 31 octobre 2019, et utilisé jusqu’au 24 janvier 2020. Le calendrier de la patinoire sera tenu pour permettre le déroulement des JOJ, des championnats du monde de hockey (Zurich et Lausanne), puis même des championnats du monde de pétanque en juillet 2020.

Un député, également directeur de la station de Villars-sur-Ollon, confirme que les délais sont respectés au niveau des infrastructures. Il faudra aussi recruter un nombre important de bénévoles pour des tâches de coordination, sachant que les sites sont relativement dispersés. En plus du risque lié à la météo, en particulier en cas d’enneigement insuffisant et de températures trop élevées pour l’utilisation des canons à neige, le défi majeur sera d’attirer le public et de créer un enthousiasme autour de cet événement. Dans ce but, un gros travail doit encore être effectué avec les écoles.

Le Conseiller d’Etat rappelle l’importance de transmettre un héritage après les JOJ, c’est-à-dire utiliser les infrastructures mais aussi transmettre des valeurs. En plus des investissements dans les Alpes à hauteur d’une quarantaine de millions, les deux constructions majeures sont la patinoire qui sera principalement utilisée par le LHC et le Vortex dédié à de futurs logements pour étudiants.

Conventions-programmes, simplification de la procédure

A partir de 2018, la procédure de consultation du Grand Conseil a été simplifiée et la CTAE est consultée en amont, pendant la phase de négociation entre la Confédération et le Canton.

Cependant, il avait été demandé qu’à chaque fois que le Conseil d’Etat adopte un avenant à une convention-programme existante, il en informe le Bureau du Grand Conseil et la présidence de la CTAE. Il conviendra que la procédure soit adaptée pour 2019.

Le président de la commission a l’impression que les éléments annoncés dans ce chapitre (Convention-programme dans le domaine Ouvrages de protection, Eaux, et Convention-programme, Programme Bâtiments) n’ont pas fait l’objet d’une information préalable à la CTAE.

¹ Bureau d’information et de communication (BIC)

4. ANALYSE SUR LA FORME DU RAPPORT

Hyperliens

Le président a lu le rapport en ligne et il constate qu'il y a encore très peu d'hyperliens, c'est pourquoi il propose de réitérer cette remarque :

Prévoir d'intégrer les hyperliens, afin de faciliter la navigation vers les sites.

Concernant les hyperliens, il est recommandé de les ajouter autant que nécessaire mais pas autant que possible, sinon ils gênent à la lecture.

Le chef de l'OAE indique que l'intégration d'hyperliens implique un contrôle et une validation de la qualité des informations proposées sur internet, c'est pourquoi au final il reste relativement peu de liens véritablement intéressants.

Listes non exhaustives

Le fait que certains éléments présentés sont des exemples parmi d'autres semble clair, notamment pour le programme Interreg (p. 34), les projets de coopération et développement (p. 42) et les consultations fédérales (p. 43).

Faut-il rédiger une introduction ou un résumé en allemand ou en anglais ?

La personne qui lit une introduction en allemand ou en anglais est souvent frustrée que le reste du rapport ne soit qu'en français. Il existe des documents avec des résumés de chaque chapitre, mais ces textes alourdissent souvent le rapport et gênent la lecture. La langue officielle est le français et la traduction générerait un travail important pour une faible valeur ajoutée.

Il apparaît difficile de définir le public cible qui lirait une introduction en allemand ou en anglais.

Contrairement à ce qui avait été mentionné l'année dernière, le Conseil d'Etat considère que ce rapport ne sort pas du territoire vaudois, qu'il reste principalement à destination du Grand Conseil et d'un petit cercle de personnes véritablement intéressées.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission thématique des affaires extérieures (CTAE) prend acte à l'unanimité de ce rapport et, au bénéfice des explications complémentaires demandées, préavise favorablement au Grand Conseil sur l'approbation du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2018.

Lausanne, le 12 novembre 2019

*Le rapporteur :
(Signé) Etienne Räss*